

Arrêté A/2025/ **928** /MB/CAB/DGB/SGG

Portant nomination de Chefs de Division des Affaires Financières (DAF)

LE MINISTRE DU BUDGET,

- Vu la Constitution du 26 septembre 2025 ;
- Vu la Loi L/2012/012/AN du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LORF) ;
- Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation générale de l'administration publique ;
- Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut général des agents de l'État ;
- Vu le Décret D/2021/0166/PRG/CNRD du 02 décembre 2021, portant Nomination de Hauts Cadres au Ministère du Budget ;
- Vu le Décret D/2022/064/PRG/CNRD/SGG du 27 janvier 2022, portant Attributions et Organisation du Ministère du Budget ;
- Vu le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024, portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2025/101/PRG/CNRD/SGG du 30 juin 2025, modifiant et complétant la Structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2025/0139/PRG /CNRD/SGG du 29 juillet 2025, portant Nomination des membres du Gouvernement,
- Sur proposition du Directeur Général du Budget,

ARRETE :

Article premier : Les cadres dont les prénoms et noms suivent, sont nommés dans les fonctions de **Chefs de Division des Affaires Financières (DAF)**, auprès des Institutions Républicaines et Départements ministériels, ci-après :

1. **Ministère du Commerce :**

Habayatou BAH, matricule 245 376 V.

2. Primature :

Mamady KEITA, matricule 283 843 C.

3. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC) :

Mohamed DORE, matricule 296 337 T.

4. Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) :

Sékou Aboubacar SOUMAH, matricule 228 821 L.

5. Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables (MPFEPV) :

Bintou N'Faly KABA, matricule 221 577 E.

6. Ministère de l'Agriculture :

Abdoulaye SIDIBE, matricule 304 988 B.

7. Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) :

Ibrahima CONDE, matricule 275 446 D.

8. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM) :

Rokia KABA, matricule 253 658 S.

9. Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie :

Aminata TOURE, matricule 275 365 H.

10. Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (METFPE) :

Mariama Kesso DIALLO, matricule 210 009 E.

11. Ministère de la Jeunesse :

Ahmed Sékou MARA, matricule 275 481 L.

12. Ministère de l'Hydraulique et des Hydrocarbures :

Lamine CONDE, matricule 229 903 C.

13. Ministère de l'Elevage :

Kadiatou Aminatou BAH, matricule 267 471 J.

14. Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises :

Aboubacar SOUMAH, matricule 202 164 A.

15. Ministère de la Culture et de l'Artisanat :

Karamo CONDE, matricule 275 155 T.



16. Ministère des Sports :

Sinimory CAMARA, matricule 275 138 X.

17. Ministère du Budget :

Saada KEITA, matricule 272 676 Y.

18. Ministère de l'Energie :

Mamadou Bobo SOW, matricule 312 033 S.

19. Cour des Comptes :

Mohamed Lamine TRAORE, matricule 306 818 J.

20. Haute Autorité de la Communication (HAC) :

Mariama Ciré SOW, matricule 275 425 T.

Article 2 : La dépense est imputable au budget du Ministère du Budget, exercice 2025.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 07 OCT. 2025

Ampliations :

Primature.....1
MB/Cab1
Institutions/Ministères
concernés.....16
IGF.....1
Intéressés.....20
Archives.....1/40



Facinet SYLLA

